Journal de Roubaix

res Départements et l'Etranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Foydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. - Tourcoing, rue Carnot, 5 Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

— A Toracorne, aux bereans de journel, ree Carsol, è, ét è le Mérai, , rue Caint-Jacquee, 20. — A Pann, à l'Agence Havae, place de — A Bauvannel, à l'Olice de l'ablacid, 45 rue de la Madeleine. — ches M. Hig nt Ladovan, rue de la Stallon. — En venté à Purié : ueu de la gare de l'Est, de la gare de Moret de de lu gare Ge-Lannes.

NOS FEUILLETONS

Nous commencerons prochainement la publication de

PERE INCONNU

par Pierre SALES

& CE NUMÉRO

rges

CTIONS

Comprenant SIX PAGES NE DOIT ÊTRE VENDU

QUE 5 CENTIMES 3

LES PETITS COTÉS PRATIQUES

On n'a jusqu'ici envisagé la loi d'amnistie que par son côté politique ; elle intéresse pourtant des milliers de gens qui vont être très heureux de profiter de la mesure de clémence que la Chambre et le Sénat viennent de voter en faveur des amis

LOI D'AMNISTIE

de Dreyfus.

L'un des premiers points à noter est que, par le fait de l'amnistie, tous ceux qui, pour un des délits prévus dans la loi, avaient été condamnés, voient leur peine complètement effacée, au point qu'il n'en est plus question et qu'il n'en peut plus être question. Ce n'est pas le lieu d'exposer une longue théorie juridique; contentons-nous de dire que l'amnistie diffère complètement de la grâce qu'elle dépasse de beaucoup en bienveillance. La grâce n'a d'autre effet que de supprimer l'exécution de la peine, qui reste encourue néanmoins; l'amnistie fait en sorte que le fait est considéré comme n'ayant jamais eu un caractère délictueux.

l'amnistae l'ait en sorte que le l'ait est considere comme n'ayant jamais eu un caractère délictieux.

Dès lors, la ou les condamnations ne figurent plus sur le casier judiciaire; par suite, la loi Bérenger redevient applicable a tous eeux qui n'ont encouru que des condamnations amnistiées. Bien encouru que des condamnations amnistiées. Bien plus, toutes les déchéances, et notamment les déchéances politiques résultant de ces condamnations tombent aussitôt, et peuvent notamment demander leur inscription sur les listes électorales ceux à qui l'on ne pouvait opposer que la peine prononcée pour un des délits amnistiés.

On comprend dès lors tout l'intérêt qui s'atta-che à cette loi d'amnistie, outre l'intérêt très légi-time de chacun, qui consiste à ne pas être con-damhé.

Avant d'examiner certains des cas pratiques 'aotons que la loi n'amnistie que les faits antérieurs au 15 décembre 1900; on n'a pas voulu, e é-était très légitime, e que la perspective de l'et nistie en projet fût un encouragement à violer la

nistie en projet tit un encouragement à violer la loi, dans l'espérance de l'impunité.

Ceci posé, la loi amnistie les taits de grève et faits connexes (des lors les délits d'entraves à la liberté du travail qui se sont produits dans notre région depuis quelque temps), les délits d'outrages, que ce soient des outrages aux agents comme des outrages à des magistrats, à l'audience par exemple. On a pas youlu alors qu'on renyovait. des outrages à des magistrats, à l'audience par exemple... On n a pas voulu, alors qu'on renvoyait tranquilles chez eux des hommes qui, comme Zola ou Reinach, avaient odieusement injurié nos genéraux et nos conseils de guerre, tenir rigueur ou même laisser sous les verrous des individus qui sous l'empire de l'ivresse, auraient traité de vaurien ou de fainéant quelque sergent de ville, ou qui, mécontents d'une condamnation un peu sévère, auraient l'âché quelque épithète malsonnante à l'adresse des juges, ce qui leur aurait valu, illico, suivant le cas, deux ou cinq ans de prison.

Les délits de presse, (cela veut-il dire de diffa-mation et d'injure en général, même par parole, lesquelles sont prévues par la loi sur la presse †) — de réunions et d'associations sont amnistiés: on — de reunions et d'associations sont amnisties: on fait toutefois une exception étrange pour les con-grégations, associations non autorisées, mais non moins autorisées toutefois que les autres associa-tions non autorisées, qui avaient été poursuivies, qu'elles fussent celles de la Patrie Française ou celles de la Ligue des droits de l'homme. La poli-

celles de la Ligue des droits de l'homme. La politique a de ces secrets de justice.

De même, sont amnistiés les délits et contraventions de navigation maritime, de pêches fluviales
et maritimes, de chasse, en matière forestière, de
postes et télégraphes, de chemin de fer, de grande
et de petite voirie, pourvu que tous les frais de
justice et que les primes dues à l'agent verbalisateur soient payés par le condamné ou le prévenu,
c'est une condition essentielle du pardon.

La fraude en matière de douanes et de contr butions indirectes jouit d'un traitement de fa-

weur.
L'amnistie s'applique d'abord à tous ceux qui, dans l'espace de deux ans, n'ont pas été l'objet de plus d'un procès-verbal, cusent-ils été en fait en plus de deux ans, plusieurs fois condamné. Il faut aussi payer les droits de douane ou autres qui ctaient dus sur les objets frau de En outre, pour tous les autres fraudeurs, quels qu'ils soient, semble-t-il, la contrainte par corps cesse d'être possible, du moment qu'ils justifient de leur ind gence par les moyens connus : certificat de nou

imposition délivré par le percepteur, et attesta-tion d'indigence par le maire de la commune. Bont pourtant exclues de l'amnistic toutes les fraudes où la condamnation encourue, amende et confiscation, y compris les décimes, sont supé rieures à 800 francs. Pour en faire une applica tion, nous en conclurons donc, — sauf avis con-traire de la part de la justice, — que l'affaire Jac-quemont-Favier qui doit prochainement venir de-vant le Tribunal correctionnel de Lille, n'est pas amnistiée, puisque toute fraude par voiture traine une amende de 1.000 francs au minimum

Il est une dernière catégorie de faits amnistiés, at est une dernere categorie de faits amnisties, et c'est la plus nombreuse, nous voulons parler des tentraventions de simple police. Toutes les con-traventions de simple police antérieures au 15 de-tembre, — qu'elles soient pour le travail, pour défint de balayage, pour ivresse, pour divagation

de chiens, pour violences, etc., etc., etc., — sont effacées. Voilà qui va singulièrement débarrasser les rôles des Tribunaux de simple police; voilà aussi qui va faire piasir aux ivrognes en particulier, lesquels ne vont plus jamais se trouver en récidive, — puisqu'ils sont censés, d'après la loi, ne s'être jamais enivrés, — et ne pourront par suite à la première faute nouvelle encourir de la prison; de même qu'ils ne paieront pas les amendes antérieurement prononcées et ne feront pas leur jour de « haricots ». P. S.

Informations

LES ORDRES D'APPEL

LES ORDRES D'APPEL
Paris, 3 janvier. — Ainei qu'on l'a annoncé, la
couvoaction des réservistes et territoriaux aura lieu
cette année exclusivement par la voie de la poste.
Les ordres d'appel seront établis sous forme de
carte postel a vec récépissé. Ils seront adressés par
la poste aux intércesés à leur dernière résidence déclarée.

carte postale avec récépiasé. Ils seront adresses par la poste aux intéressés à leur dernière résidence déclarée.

Ceux d'entre eux qui s'absentent momentanément devront prendre leurs dispositions pour que leur ordre d'appel puisse leur parvenir.

Tout homme qui reçoit un ordre d'appel détache lo récépiasé qui y est joint, date ce récépiasé, le signe lisiblement et le remet immédiatement à la poste sans affranchir et sans enveloppe, de manière qu'il parvienne au commandant du bureau de recrutement le plus tôt possible.

L'AMNISTIE ET CE QU'IL FAUT

ENTENDRE PAR DELITS DE PRESSE

Paris, 3 janvier. — La 11e chambre correctionnelle, présidée par M. Pain, vient de juger que la loi d'amnistie, en amnistiant les délits de presse a entendu amnistier tous les délits commis non seulement par la voie de la presse, mais encore par tout autre moyen de publication.

Elle a donc rayé du rôle, comme éteintes par l'amaistie, les poursuites correctionnelles pour diffamations et injures vérbales dont elle était saisje.

LA PIECE DE 5 FRANOS A LA «SEMEUSE».

Il manquait à la série des nières de notte nouvalle.

LA PIECE DE 5 FRANCS A LA SEMEUSE,

et injures vérbales dont elle était saisje.

IA PIECE DE 5 FRANOS A LA «SEMEUSE, Il manquait à la série des pièces de notre nouvelle monnaie d'argent gravées par Roty, et dont les premières furent frappées à la fin de 1897, le modalo principal, qui sera de tous le plus intéressant, la pièce de 5 francs à la Semeuse.

« Les coins de cette pièce, dit le «Figaro», ont été préparés, et même on frappa sur ces coins quelques très rares exemplaires, dont le musée des médailles de la Monnaie et un tout petit nombre de privilégiés bénéficièrent et qui, depuis lors, ne sont point sortis des collections qu'ils ont enrichies.

» Or, on s'occupe aujourd'hui, avec un souci artistique qui ne saurait être trop loué, de faire fiéchir un peu la convention monétaire qui, seule, avait empêche jusqu'à ce la frappe de la pièce de 5 francs à la Semeuse, et il se pourrait que la Monnaie fût autorisée à éditer prochairement cette œuvre d'art, qui serait aussitôt lancée dans la circulation. »

UN QUI A VU TROIS SIECLES

Le «père Oagnorsile», le centenaire de Staut-Quentin, est entré dans son troisième siècle. Il est né, en effet, en 1799, soit dans le dix-huitième siècle, il a vécu « en travaillant de maçon» tout le dix nouvème siècle et le voilà qui met le pied dans le vingtième siècle.

EPOUVANTABLE SINISTRE A LYON , UN QUARTIER EN FLAMMES

Lyon, 3 janvier. — Un violent incendie s'est déclaré à la Guillotière, rue de Béarn, Quatre maisons ont été détruites par les flammes. Vingt entrepôts ont été reduits en cendres. Les meubles de douze familles pauvres sont auéntis. Le feu s'est déclaré dans l'entrepôt Chazot, droguiste, qui contenait des fûts d'alcool, d'essence, de benzine. Une personne a été blessée.

cool, d'essence, de benzine. Une personne a été blessée.

LE SUICIDE D'UN LIBRAIRE-EDITETIR

Versailles, 3 janvier.— M. Léopold Cerf, le libraireéditeur bien connu, dont les magasins, à Paris, sont
situés rue Sainte-Anne, et dont les journaux de ce matin annonçaient la mort, s'est suicidé, le fait est maintenant établi, dans sa maison à Versailles.

M. Cerf venait de recevoir son courrier et, après
avoir décacheté deux lettres seulement, il se tira un
coup de révolver dans la bouche. On prétend que ces
lettres lui annonçaient une mauvaine spéculation.
Mais comme sa maison d'édition était fort prospère et
qu'il était même président du tribunal de commerce
de Versailles, ses parrnts croient plutôt à un suicide
causé par un état maladif. D'aucuna disent aussi, que
c'est à la suite du chagrin de n'avoir pas été nofamé
chevalier de la Légion d'honneur qu'il s'est aucidé.
Les obsèques auront lieu demain au cimetière israélite de Versailles.

UN ACCIDENT D'AUTOMOBILE
Saint-Claude (Jura) 3 janvier. — M. Henri Job.,
conseiller général du Jura, ancien député progressiste de Saint-Claude, revenait en automobile à une al-

te de Saint-Claude, revenait en automobile à une al-lure modérée, avec quatre personnes de son usine de Pont-de-Poitte, quand, près de Marigny, il voulut serrer le frein à la vue d'un tournant et d'une pent difficiles. Le frein ne fonctionna pas et l'automo-bile so trouva lancée à une vitesse désordonnée. M. Jobez opéra un brusque virage pour éviter une chute dans le ravin de gauche et se jeta contre les rochers. L'automobile a été réfuite en miettes. M. Jobez se trouva pris sous les débris et fut assez sé-rieusement blessé. Les quatre autres voyageurs n'eu-rent aucun mal. rent aucun mal.

LE TZAR EN CORSE

Paris, 3 janvier. — On a prêté au Tzar l'intention de faire un séjour, tantôt à Nice, tantôt en Algéric, puis à Palerme, enfin en Corse.

Cette nuit nous vous avons télégraphié qu'un aide de camp de Nicolas II était actuellement en Corse.

D'après une dépêche adressée à la «Patrie», cet aide de camp travaillerait à relever la température des principales atations françaises de la Méditerranée.
Un rappert serait journellement envoyé au Tsar qui opterait finalement pour Ajaccio, de préférence à Nice, à Canness ou à Menton.
Il se pourrait qu'au derpier moment, le choix de la

Nice, à Canmes ou à Menton.

Il se pourrait qu'au deraier moment, le choix de la résidence changeat, mais le voyage du Tzar et son séjour sur le territoire français seraient dès à présent résolus en principe. Nous ne reproduisons, bien entendu, cetta, information que sous réserves.

L'ELEVATION DU TAUX D'ESCOMPTE A LA BANQUE D'ANGLETERRE BANQUE D'ANGLETERRE Londres, 3 janvier. — La Banque d'Angleterre s élevé le taux de son escompte de 4 à 5 %.

Mgr Favier, REÇU PAR LEON XIII
Rome, 3 janvier. — Le Saint-Père a reçu ce matin
S. G. Mgr Favier, évêque de Pékin. Léon XIII a
retenu fort longtemps Mgr Favier avec lequel il s'est
entretenu pendant plus d'une heure. Mgr Favier a
dit au Pape les diverses particularités des évènements
de Ohine. Le Saint-Père a reçu également S. E. le
cardinal Vanchan.

enflammée s'est répandue sur les champs environ-rants, et dans un rayon considérable, le pays s'est soudain transformé en une mer de feu.

soudain transformé en une mer de feu.

Munich, 3 janvier. — On vient de recevoir de mauvaises nouvelles sur l'état du malheureux roi de Bavière, enfermé comme aliéné dans le château de Fuerstenried.

Othon II est toujours en preie à des hallucinations. Dernièrement, il a perdu la faculté que les aliénistes appellent « l'image du mouvement ». Il craint de poser le pied en avant et est, par conséquent, incapable de marcher. Toutefois, il prend avec moins de répugance quelques aliments. o maroner. Toutefois, il prend avec moins de répu-gnance quelques aliments.

Othon II peut encore trainer on existence quel-ques mois, mais il est arrivé à pernière crise de sa maladie.

maladio.
MYSTERIEUSE ARRESTATION A LISBONNE LISBOUNDE ARKESTATION A LISBOUNDE Lisboune, 3 janvier. — La police a arrêté un Îtalien qui voulait pénétres, same autorisation et en se dissimulant, dans la saîte des Cortès, lors de la séance d'ouverture, au cours de laquelle le roi a lu son message. Dans les milieux officiels et policiers, on affecte de dire que cette arrestation n'a aucune importante. SUICIDE D'UN COLONEL SERBE

SUICIDE D'UN COLONELI SERBER Belgrace, 3 janvier. — Il y a quelques jours, le chef de la section géogarphique au ministère de la guerre, le colonel Simonovitch, a été arrêté sous l'in-culpation d'avevoir détourné des sommes considérables qui lui avaient été confiées pour le service qu'il di-

Le colonel Simonovitch s'es anicidé aujourd'hui dans sa prison. L'instruction a cependant relevé que l'assertion de plusieurs journaux, suivant laquelle le colonel Simonoritch aurait vendu des plana-set des cartes secrètes à une puissance étrangère, est fausse

et controuvee.

ATTENTAT ANARCHISTE A CHICAGO
Londres, 3 janvier. — Une dépêche de Chicago am
Daily Telegraph » annonce qu'une bombe a été
trouvée hier sous un tunnel où passaient des tramways. On croit qu'il s'agit d'un attentat anarchiste.

CHOSES ET AUTRES Saint-Harpagon ne dérage pas à cause des libéralités qu'il lui a falu faire dans son entrourage à l'occasion du jour de l'an

jour de l'an.

— Si tu dois être de cette humeur-là pendant tout le siècle, lui a dit sa femme, ce sera gai!

Calino est un érudit, et, volontiers, devant ses amis, il

Caino est în cruoit, et, volonters, devant ses anns, nai étalage de sa science. L'avènement du vingtième siècle ne pouvait le laisser indifférent:

— A ce propos, disait-il hier, j'ai fait une découverte bien curiense. J'ai consulté de nombreux ouvrages sur la naissance des différents siècles. Eh bien, le croiriez-vous, nar une coincidence extraordinaire, deunis près de deux mille ans, ils ont tous commencé en plein hiver!

IIN DISCOURS DIPLOMATIQUE TRONQUÉ Les réceptions à l'Elysée Le discours du nonce. -La phrase supprimée

Nous avons publié hier le discours que le nonce

Nous avons puole liter le discoura que le Monte prononça à l'Elysée au nom du corps diploma-tique — et tel qu'il avait été transmis par l'« Agence Havas ». Nous apprenons aujourd'hui que le gouverne-ment a altèré ce texte officiel, au mépris de tout

droit et de toute convenance.

La dernière phrase de l'allocution a été sup-primée. En voici le texte, tel qu'il a été prononcé devant M. Loubet, pour être supprimé par M.

Waldeck-Rousseau. La protection de Dieu sur votre pays nous persuade,

Monsieur le Président, que ceux qui souriront au vingt et unième siècle comme aujourd'hui nous sourions au vingtième pourront constater que la France, de meurée fidèle aux nobles traditions et aux fécondes idées qui ont fait sa gloire, aura continué de tro dans cette fidélité même, une source constan prospérité et de grandeur.

prospérité et de grandeur.

Ce qui a amené M. Waldeck-Rousseau à altérer le texte officiel du discours prononcé au nom du corps diplomatique, en présence du chef de l'Etat, c'est cette simpie phrase. Nous ne discuterons pas ce qu'il y a de discourtois et d'impertinent dans les procédés de censurs que le Président du Conseil se permet d'exercer sur le discours du doyen du corps diplomatique. Nous nous bornerons à retenir que l'on gêne co ministre et ses collaborateurs quand on parle des « traditions de notre pays et des idées qui ont fait sa gloire. »

Paris. 3 janvier. — Mgr Lorenzelli, nonce apos-

ct des idées qui ont fait sa gloire. »

Paris, 3 jatvier. — Mgr Lorenzelli, nonce apoetolique, ayant mis à même les journaux catholiques de rétablir le texte de son discours au président de la République, le lor janvier, le gouvernement a compris, un peu tard, qu'il devait renoncer à la manœuvre qui avait pour but, en retranchant un passage de cette harangue, de dissimuler au public la leçon indirecte contenue dans le paragraphe en cause. Ce matin, en effet, le ¿Journal officiel » publie le texte intégral du discours prononcé par Mgr Lorenzelli. D'autre part, signalons qu'un journal officieux du gouvernement n'a été mêlé, ni directement, ni indirectement, à la communication du discours du Nonce. C'est là un démenti officiel, mais on sait ce que valent les démentis officiels.

LE TIMBRE DU SOLDAT

Nous avons annoncé que le ministre du commerce avait eu l'initiative d'accorder par une loi, qui a paru au «Journal officiel», la franchise postale pour deux lettres par mois, aux sous-officiers, caporaux et sol-

au a Journal officiel s, la franchise postalo pour deux lettree par mois, aux sous-officiers, cappratux et soldata des armées de terre et de mer en activité de ervice. A l'administration des postes, on s'occupe actuellement de faire établir un nouveau type de timbre qui sera celui du soldat. Mais, en attendant que l'artiste graveur, à l'exécution duquel il a été confié, ait terminé les modèles qui seront soumis à l'approbation du ministre, l'administration a décidé que les militaires fernient provisoirement usage du timbre ordinaire à quinze centimes.

La quantité nécessaire de timbres, par les soins du sous-secrétaire d'Etat aux postes, sera mise à la disposition des ministres de la guerre, des colonies et de la marine, qui les feront parvenir aux officiers commandant les régiments de toutes armes. La répartition en sera faire aux hommes par le vaguemestre. Afin que les d'eux timbres accordée par mois aux militaires ne puissent être vendus et soient bien réellement utilisés par eux, l'administration fera apposer en travers des vigurettes les deux lettres F. M., signifiant efranchise militaires. D'autre part, par surcroit de précautions, un réglement d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles le soldat derre expédier as correspondance bénéficiant de la franchise. Aux termes de ca réglement, ses lettres derront être romises par lui au vaguemestre qui se debargera du soin de les mettre à la poste. UNE MER DE FEU
Saint-Péterabourg, 3 janvier. — Un télégramme a annoncé qu'un terrible incendie s'est allumé à Bakou, où 25 puits de pétrole flambent.

Le feu s'est déclaré dans une maison et a gagné une yaste étendue en très peu de temps. La naphta

l'absence des quinze centimes nécessaires à l'achat d'un timbre.

UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER PRÈS DE TOULOUSE

Nombreux blessés

Toulouse, 3 janvier. — Le train de voyageurs 567 a déraillé en entrant en gare de Cintegabelle, près de Toulouse, sur la ligne de Foix. Un wagon a été télescopé. Les voyageurs qu'il contensit ont été bles-sés. Cinq l'ont été griversment. Le garde-frein Gély et un militaire, qui rentrait de permission, ont eu une jambe broyée.

Toulouse, 3 janvier. — Voici quelques renseignements complémentaires sur le déraillement qui vest produit en gare de Cintegabelle: Deux machines, deux fourgons et deux voitures du train 567 sont sorts; des rails, entre les siguilles 1 et 2, de la station. Les blessés ne sont pas en danger de mort. En raison des fêtes du jour de l'an, des voyageurs étaient nombreux, et la panique sété grande. Heuresement, le train avait ralenti, et le phoc ne fut pas trop fort. Les secours ont été rapidement organisés. Le chef de gare donna l'ordre de fermer les voies, et se porta, avec une équipe, sur le lieu de l'ascident pour organiser le sauvetage. Le train 567, transbordé, est parti avec deux heures de retard.

UN ABORDAGE A BREST

Le croiseur-torpilleur « Fleurus » et la canonnière « Menhir »

Canonnière « Menhir »

Brest, 3 janvier. — Un très grave accident s'est produit, ce matin, vers huit heures, dans le Goulet. La canonnière « Menhir » a abordé le croiseur-torpilleur « Le Fleurus », de l'escadre du Nord. La brume intense, qui régnuit sur mer, est la cause de l'accident. Le « Fleurus » touchait à babord au niveau de sa ligne de flottaison. Il s'est presque immédiatement enfoncé, sans toutefois disparaitre sous les flots. L'équipage a eu cependant le temps de gagner le pont et on ne croit pas qu'il y ait des victimes.

gner le pont et on ne croit pas qu'il y ait des victimes.

Toutes les dispositions ont été aussitôt prises pour nsurer le sauvetage des hommes et du bâtiment abordé. Les mémaphores ont signalé la catastrophe au « Masséna » qui était en rade. L'amiral Ménard a pu télégraphier immédiatement à la Préfecture maritime pour demander qu'un bassin soit préparé pour recevoir le « Fleurus » qui sera remorqué.

Le croiseur-torpilleur a deux grandes déchirures, l'une au niveau de sa ligne de flottaison, qui mesure 5 mètres de longueur, l'autre à la hauteur de la cambuse de 2 mètres. Sitôt que l'eau a envahi les battories, on a pu mettre en place l'appareil destiné à aveugler les voies d'eau.

Le « Fleurus », croiseus-torpilleur en acier, fut lancé à Cherbourg, en 1893. Il s'est d'éclaireur d'escadre aux divisions de l'escadre du Nord. En temps normal, ce bâtiment compte 169 hommes d'équipage, mais, pendant l'hiver, cet effectif est réduit à 120 hommes.

Le « Fleurus » est écommandé par M. le capitaine

mais, pendant l'hiver, cet effectif est réduit à 120 hommes.
Le « Beures » est commandé par M. le capitaine Bouteloux. Ses machines développent une force de 2 000 chevaux. Ce bâtiment, très léger en somme, est armé de 5 canons de fir, de 6 canons à tir rapide et de 4 canons-revolver. Il peut filer 18 nœuds, et déplace 1.300 tonnes.

Le « Fleurus » ne fut terminé qu'en 1896, et placé immédiatement en deuxième catégorie de réserve à Cherbourg. Il mesure-66 mètres de long, 8 mètres 90 de large, 4 mètres 24 de tirant d'eau.

Brest, 3 janvier. — L'abordage du «Fleurus» et du « Menhir » n'est pas ausai grave qu'en le croyait. Il a eu lieu en rade et non dans le goulet. Le « Fleurus» était posté au mouillage lorsqu'arriva le « Menhir », faisant le service de la rade et venant de l'avantport. Le houillard était intens et empêchait de voir à dix mètres devant soi. Le « Fleurus » a été remorqué dans le port.

SAISIES PARLEMENTAIRES

SAISIES PARLEMENTAIRES

Il paraît que près de 193 députés subissent en ce moment des saisies sur leur indemnité parlementaire. Généralement le créancier ne recourt à cette nécessité que lorsqu'il a épuisé tous les autres moyens. C'est donc sur des députés insolvables ou tout à fait récalcitrants que portent ces saisies, et, cela donné une jolie idée de la manière dont sont capables d'administrer les finances de la France des législateurs dont les propres affaires sont en si piteux état. Il n'y a plus guère à s'étonner, après cola, que le Parlement soit toujours enclin à voter des emprunts. Il y a en ce moment 193 gaillards qui sont de droit acquis au système de l'emprunt, et il n'y a pas lieu d'être surpris que ce système fonctionne si régulièrement en ce temps-ci.

Eh bien, les députés saisis ont fini par se révoluter. C'était embêtant, d'être obligé de payer ses créanciers. Aussi de nombreuses propositions ont-elles été faites de rendre l'indemnité parlementaire incessible et insaisissable. Il est vrai que l'en pouvait recourir à un truc pour échapper aux exigences de M. Dimanche. On imagniait de faux créanciers, qui se chargeaient d'opérer à la questure des saisies fictives. De cette façon, le créancier réel ne touchait que la part qu'on lui laissait.

En rendant l'indemnité insaississable, on remédiait à ces intermédiaires complaisants, et c'est de ce principe que s'est inspirée une proposition qui consacrerait le principe de l'insaississabilité.

Cependant, un député main, l'un de ceux qui sont probablement familiariés avec les retenues, a émis l'idée à laquelle le rapporteur Chauvin s'est rallié avec la commission et qui consiste à n'abandonner désormais aux créanciers qu'un cinquème de l'indemnité.

demnité.

demnité.
C'est que vous allez comprendre. Si l'indemnité
était-entièrement insaississable, le crédit serait mort.
Tandis qu'en laissant une espérance, si vague soitelle, d'être payé, le crésincier peut encore se ris-

elle, d'être paye, le tresaure per quen.

Le cinquième n'est donc plus qu'une amorce, c'est l'hameçon destiné à M. Dimanche.

Ce qui nous étonne, après tout, c'est qu'on sit attendu jusqu'à présent pour lancer la proposition que rapporte le député socialiste Chauvin.

Elle nous montre, dans tous les cas, qu'on opère beaucoup de saisies aur l'indemnité, des députés.

Avoc ceux-là, au moins, les minisfres ne doivent pas être toujours embarrassés. Il y a des cabinets qui, pour se maintenir, doivent fabilement faire crédit

TERRIBLE DRAME DE LA FOLIE A PARIS TERRIBLE DRAME DE LA FOLIE A PARIS
Paris, 3 janvier. — Un terrible drame de la folie
s'est déroule ce matin rue de Charenton. Une marchande de quatre-saisons, qui, depinis quelque temps
déjà, donnait des signes d'aliénation mentale, Mme
Chalmondrey, prise d'une crise terrible, a enfermé
dans un placard son neveu et sa nièce, égés de 6
et Bans, en vacances ches elle, puis a mis le feu sux
rideaux du lit dans lequel reposait son mari, un parajutique âgé de 71 ans, et, pendant que celui-ci hurlait : « Au secours ! », tentait de se coupér la gorge
avec un rasoir.

Des agents, des voisias ont enfoncé la potte et durent soutenis une sutte terrible avec la folie maigré
les blessures lextibles qu'elle avait réussi à se faire.

Son mari et les deux enfants ont été transportés en toute hâte à l'hôpital Saint-Antoine où l'on espère les sauver malgré la gravité de leur état. La folle a été dirigée sur un asile.

Le port de la soutane

Paris, 3 japrer. — Le municipalité d'Arcueil-Cachan, où se trouve le célèbre collège des Domincains,
bat froid à son maire, M. Drevillard auquel elle
veut imposer un arrêté interdinant le port du costume
coclésiastique sur le territoire de la commune.

M. Drevillard parle de démissionner, en bon administrateur qui se rend compte des avantages qui résultent, pour Arcueil, de l'institution des Dominicains.
Le maire résiste et espère ramener à résipiscence
les conseillers intoléants.

Paris, 3 janvier. — Encore un émule de M. Thomas, le trop fameux maire de Kremlin-Bioètre. Uno
dépèche d'Issoudun annouce, en effet, que le maire
de cette ville vient de prendre un arrêté interdinant
le port du costume coclésiastique aux personnes non
fonctionnaires de l'Etat.

Les Accidents de Machines à vapeur

Le ministère des travaux publics publie la statis-tique des accidents d'appareils à vapeur survenue pendant l'année 1899.

De ce travail il résulte qu'il y a eu cinquante ac-cidents comportant 25 morts et 20 blessés. Ces cinquante accidents se répartissent ainsi par nature d'établissements:

 nature d'établissements:
 2 tués

 Mines, carrières, anneses.
 2 accidents
 2 tués

 Usines métallurgiques.
 6
 3

 Agricultare.
 2
 1

 Industries alimentaires.
 2
 1

 Industries chimiques.
 3
 2

 Tisaus et vétements.
 5
 2

 Papeteries, fab. d'obj.div.
 7
 6

 Visnes d'electricité.
 5
 0

 Bâtiments, entreprises de travaux et diverses.
 5
 4

 Ch. de fer et tranways.
 5
 4

 Bateaux à vapeur et engins flottants.
 2
 1

Le Coup du Complot Militaire

Paris, 3 janvier. — L'acquittement du commandant Cuiguet, détrissant ainsi les menées du général André, a eu le don de provoquer des menaces null'iment déguisées dans la presse ministérielle et dreyfusarde. Disons le mot : c'est un « complot militaire » qui, cette fois, met la République en danger, et nécessitera un mouvement maçonnique et acctaire. C'est surtout la « Lanterne » qui s'est donné la joie de dévoiler les projets officiels.

oie de dévoiler les projets officiels.

L'armée en est là, dit-elle, et c'est dans cet esprit que ses jugements sont conçus. Ennemie du pouvoir civil, elle absout ceux qui sont en révolte contre lui.

On ne voit pas, tout d'abord, dit en substance, l'a l'intransigeant », pourquoi le pouvoir civil vient se mèler à la poursuite intentée contre le commandant Cuignet, mais, ajoute-t-il cette expression a été simplement miso-là pour amener la « Lanterne » a faire cette déclaration déjà relevée que les actes du gouvernement, quels qu'ils soient, pour faire cesser un pareil état de chosès, seraient approuvée.

De son côté, la « Petite République » lit qu'une loi s'impose permettant de purger « la haute armée des éléments pernicieux qui en font la plus dangereuse ennemie de la République » Quart au « Siècle », il est plus signifactif encre: « Il y a un complot militaire, affirme-t-il, qui n'attendait que l'amnistie pour entrer en scène. »

Les bases de l'action ministérielle

Les bases de l'action ministérielle

Les bases de l'action ministérielle

Le dernier complot n'ayant rien donné, il fallait
le complot militaire. Mais où le gouvernement trouvera-t-il des griefs suffisants ? C'eat sur une correspondance d'un journal royaliste, anti-nationaliste,
dans le sens politique du mot, et qui a toujours combattu Rochefort et Déroulède, le « Nouvelliste de
Bordesux , qu'on se base pour édifier le complot militaire. Voici, d'après le « Rédical » lui-même, qui ne
saurait être suspect, le résumé de cette correspoudance que les dreyfusards veulent à tout prix séditieuse, et révélant des faits menaçant la République:
Le « Nouvelliste de Bordesux » affirme tout d'abord

dance que les dreyfusards veulent à tout prix séditieuse, ct révésant des faite mençant la République Le « Nouvelliste de Bordeaux » affirme tout d'abord que M. Cuignet n'a pas obéi à un coup de tête, que son acte était profondément réflécht et que, quand il a pris la plume pour écrire au président du Conseil, il avait l'assentiment des plus hautes personnalités militaires. C'est bien dommage que le « Nouvelliste » ne nous donne pas les noms de quéques-unes de ces hautes personnalités, mais on les devine. M. Cuignet s'adrega sesuite à M. Lasies et lui demanda son concours. Le député du Gers ne voulut le promettre qu'à la condition d'être luimème encouragé et soutenu par un groupe d'amis sûrs et dévoués. Ces amis sûrs et dévoués furent convoqués par M. Lasies dans son domicile du boulevard Malesherbes. On voyait dans cette réunion, d'après le »Nouvelliste», les principaux médacteurs en chef de la presse nationaliste et « d'éminentes personnalités» de la Patrie française. Les assistants furent mis au courant des projets du commandant Cuignet, et, d'une veix unanime, approuvèrent le plan dopération oui leur fut soumis par M. Lasies.

Mais le député du Gers, toujours prudent (c'est le « Nouvelliste », qui parle), ne voulut son encore marcher avant de s'être assuré d'autres auxiliaires. Des députés importants d'eputés du cent sur furent, à leur vour, réunis et consultés. Tiens! Méline serait dene dans l'affaire! Ces importants députés du centre furent du même aris que les rédacteurs en chef des journaux nationalistes et que les éminentes personnalités de la Patrie française. Il fut déciéd que le commandant Cuignet et M. Lasies marcheraient.

raient.

Il va sans dire que rien ne prouve l'authenticité des faits aignafés dans l'article du « Nouvelliste», da Bordéaux, tout fait croire, au centraire, que ce ne sont là que des racontars sans importance aucune.

De plus, pour corser cet imaginaire complot, ou racontera aux Chembres que les révélations du compandant du limite de l'action de l'acti

mandant Cuignet étaient préméditées. On affirmers, avec un aplomb de commande, que le commandant prait recu un blanc-se

avec un aplomb de commande, que le commandant Cuignet aurait requ un blanc-seing en bonne et due forme pour agir.

Dès lors, aussitôt la rentrée des Chambres, le général André monterait à la tribune, évoquerait le péril militaire en style de Beaune, cachet rouge, et demanderait aux députés, puis aux sénateurs, de voter d'urgence des lois réformant l'organisation des conssils d'enquête et des conseils de guerre. Bien extendu, M. Brisson rallierait ses ouailles du Grand-Orient, grâce au fameux signe de détresse dont l'efficacité fut éprouvée en d'autres circonstances, et la majorité ministérielle, médusée par ses directeurs de conscience, voterait tout ce qu'on lui demanderait et même devantage.

Mais, dit le «Gaulois», le général André ne s'arrêterait par voie de décrets ou de mutations, à une large «épuration» des cardres du hant commandement, acherant ainsi, sous prétexte de défendre la République, l'ouvre de désorganisation militaire qu'il mène avec un inlassable acharnement.

Tel est oe complet fictif. Mais il suffira, sans doute, pour l'honneur de l'armée, et de la France, de démoner cette grossière manouvre pour la faire échours.

Les desseins du général André

Le « Potit Bleu» annonce que la grosse question de la relève de la garnison de Paris ve décidément

Le « Petit Bleu» annonce que la grosse question de la relève de la garnison de Faria va décidéncies renir à l'ordre du jour. Le général André, di-l'